



Région
Bretagne

Groupe socialiste

13 c, Franz Heller
35700 Rennes
☎ 02 23 21 36 50
☎ 02 23 21 14 39

contact@groupe-ps-bretagne.org

Notes & Arguments

Canal Socialiste
N° 42- 6 juin 2007

Un plan d'action en faveur de l'économie sociale et solidaire

Le Conseil régional a adopté, lors de la session du 24 mai dernier, **son plan d'action 2007-2010 en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS)**. S'il n'implique dans l'immédiat aucune modification budgétaire – sa mise en œuvre reposera sur des redéploiements de crédits et la mobilisation du budget du développement économique et de la recherche –, il **entend favoriser à court terme une juste prise en compte du secteur dans les grandes politiques de la collectivité** : SRDE en premier lieu, mais aussi SREF, Agenda 21, solidarité, culture, sport, environnement... Rappelons que l'investissement de la Région, dans ce domaine, remonte à loin, puisque dès 2004 fut créée au sein de l'institution **une délégation à l'économie sociale et solidaire**. De même, l'Agence économique de Bretagne comprend **un pôle « Innovation sociale »** qui, entre autres objectifs, est chargé de la promotion du secteur. Enfin, le président du Conseil régional a saisi le CESR en mars 2005, en vue de **la réalisation d'une étude sur l'économie sociale et solidaire** : rendue publique en décembre 2006, celle-ci a largement contribué à l'élaboration du plan d'action présenté en session.

Pourquoi notre institution porte-t-elle une attention toute particulière à ce secteur d'activité ? En premier lieu, a souligné Jean-René Marsac, délégué à l'économie sociale et solidaire, parce qu'il s'avère particulièrement bien implanté en Bretagne et témoigne d'un indéniable dynamisme...

Quel est le poids de l'économie sociale et solidaire dans notre région ?

Selon le numéro d'*Octant* de mars 2007, la Bretagne se situe **au deuxième rang des régions françaises** pour le poids des établissements de l'ESS dans l'économie (derrière les Pays de la Loire) et pour celui de l'emploi salarié (derrière le Languedoc-Roussillon). De fait, **11,5 % des salariés bretons, hors administrations d'Etat, travaillent dans le secteur**, contre seulement 9,9 % pour l'ensemble des régions françaises, – et on compte au total en Bretagne **12 600 établissements employeurs**. La principale particularité de l'économie sociale et solidaire dans notre région réside dans l'importance qu'y tient **le secteur coopératif**. Celui-ci représente 18 % des établissements et 27 % des emplois salariés, pour une moyenne nationale de 15 et de 17 %. Un

phénomène qui s'explique principalement par une sur-représentation des coopératives agricoles et agroalimentaires. Mais les établissements coopératifs bancaires – qui concentrent à eux seuls 43 % des effectifs salariés bretons des coopératives – sont également très bien implantés dans notre région. Quant au **tissu associatif**, il se révèle aussi dense en Bretagne qu'ailleurs. Il représente 79 % des établissements et 68 % des salariés dans le domaine de l'ESS. 42 % des effectifs des associations travaillent dans le secteur social et 20 % dans celui de la formation. Le troisième secteur de l'économie sociale et solidaire est celui des **mutuelles d'assurance ou de prévoyance** : au total, 320 établissements et 6 700 salariés en Bretagne, pour un poids comparable à la moyenne française. **Les fondations**, enfin, sont moins présentes dans notre région, avec 17 établissements qui emploient un peu plus de 2 000 personnes.



Quels axes de développement de l'économie sociale et solidaire la Région entend-elle promouvoir dans le cadre de son plan d'action ?

Il s'agira en premier lieu de **favoriser l'émergence de véritables projets collectifs** dans les entreprises relevant de l'ESS, – une dimension dont tiendront compte les conventions pluriannuelles signées entre notre collectivité et les organismes concernés. Dans la même perspective, la politique de partenariat sera renforcée avec les têtes de réseaux du secteur – Chambre régionale de l'économie sociale (CRES), Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), Union générale des sociétés coopératives de production (URSCOP)... –, afin d'en favoriser la structuration. En deuxième lieu, la Région consentira **un effort important en faveur de la transmission des valeurs de l'économie sociale et solidaire**. En considération de l'enjeu crucial que constitue le renouvellement du bénévolat, elle a institué dès 2005 un Comité consultatif pour le développement de la vie associative, – lieu de partage de connaissances et d'échanges qui intervient notamment sur les questions liées à la formation, à l'observation et à l'organisation de manifestations. Elle se montrera par ailleurs soucieuse d'accompagner les actions d'évaluation de l'utilité sociale des organismes ressortissant au champ de l'ESS en soutenant de nouvelles démarches sur quatre ou cinq territoires, à hauteur de 10 000 € par expérimentation. En dernier lieu, notre collectivité entend œuvrer **en faveur d'une meilleure organisation des acteurs dans les territoires**, en contribuant à la fondation d'ici 2010, dans dix à douze Pays, de centres de ressources de l'économie sociale et solidaire.

Comment le Conseil régional s'attachera-t-il à favoriser l'émergence de projets collectifs ?

Il renouvellera d'abord son soutien **aux quatre Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE)** – une par département – qui accueillent et accompagnent les porteurs de projets de l'économie sociale et solidaire. Il continuera d'autre part à s'impliquer dans **les outils financiers** élaborés de manière à favoriser le développement des structures du secteur, – notamment le dispositif local d'accompagnement (DLA). Les efforts des établissements concernés **en faveur de l'innovation** doivent d'autre part être fortement encouragés. Afin de repérer les initiatives, la Région a décidé d'instaurer en 2007 **des bourses d'innovation** qui bénéficieront d'une enveloppe globale de 50 000 € par an. D'autre part elle favorisera, en lien avec la Caisse des Dépôts, le dé-

veloppement du **fonds de confiance en Bretagne**, qui vise à activer la création de nouvelles entreprises sociales.

Quel dispositif sera-t-il mis en œuvre dans le domaine de la formation et de l'emploi ?

Un fonds consacré à la formation des cadres bénévoles et salariés des associations verra le jour, et l'appel d'offres 2008 pour l'élaboration du Programme Régional des Stages (PRS) va permettre de proposer aux demandeurs d'emploi **une formation de dirigeant de l'économie sociale et solidaire**. D'ores et déjà, **deux contrats d'objectifs emploi-formation** s'adressent tout particulièrement aux acteurs du secteur, – l'un relatif à l'animation socioculturelle et sportive, l'autre au secteur sanitaire et social. La Région œuvre par ailleurs en faveur de la **pérennisation des emplois jeunes**, et suscite depuis 2005 la création chaque année d'une centaine **d'emplois associatifs d'intérêt régional**. Enfin, elle accompagne la fondation de **Groupements d'Employeurs (GE)**, par l'entremise desquels différents organismes peuvent se regrouper afin d'embaucher un ou plusieurs salariés en CDI.

Quelles sont les autres mesures de ce plan d'action en faveur de l'économie sociale et solidaire ?

Il s'agira d'abord d'encourager la mise en œuvre dans le secteur **d'une stratégie fondée sur l'organisation de filières structurantes** – notamment dans les domaines des services à la personne et de la culture, mais aussi, à terme, du tourisme associatif, du sports et des loisirs, de l'environnement... L'économie sociale et solidaire, en Bretagne, doit aussi **s'ouvrir à l'Europe et à l'international**. A cet égard, le Conseil régional s'attachera par exemple à favoriser les relations de ses représentants avec les institutions européennes, par l'entremise de l'ARF ou de notre Délégation permanente à Bruxelles. Il conviendra également **d'accompagner les travaux de recherche portant sur l'ESS**, et la Région souhaite en particulier que la thématique relative à l'évolution du secteur coopératif dans l'agriculture et l'agroalimentaire bénéficie d'un traitement prioritaire. Enfin, **l'observation du secteur** doit susciter toute notre attention. L'ARF mène déjà une réflexion en ce sens, avec comme objectif l'élaboration d'une grille d'indicateurs communs. La mise en œuvre d'une mission d'observation permanente en Bretagne permettra, au-delà de la réalisation d'un tableau de bord annuel, de disposer d'études précises ayant trait à l'évolution du bénévolat, à la structure financière des associations, aux services à la personne...

